



**PROCES VERBAL DU CONSEIL SYNDICAL
DU MERCREDI 13 MARS 2024**

- Question 0 **APPROBATION DU PV DU CONSEIL SYNDICAL DU 7 FEVRIER 2024**
- Question 1 **ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023**
- Question 2 **ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2023**
- Question 3 **AFFECTATION DU RÉSULTAT 2023**
- Question 4 **ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2024**
- Question 5 **APPEL A COTISATIONS 2024**
- Question 6 **ADHESION A L'AGENCE D'URBANISME RHÔNE AVIGNON VAUCLUSE**
- Question 7 **DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU SCOT A L'AGENCE D'URBANISME RHÔNE AVIGNON VAUCLUSE**

L'an deux mille vingt-quatre le treize mars, à dix-huit heures, les membres du Comité syndical du syndicat mixte en charge du SCOT du bassin de vie Cavaillon - Coustellet - L'Isle sur la Sorgue se sont réunis en Mairie des Beaumettes sous la présidence de Monsieur Fabrice LIBERATO. Les convocations ont été envoyées le quatre mars deux mille vingt-quatre.

Etaient présents :

Claude SILVESTRE, Florian JACQUET, Gaétane CATALANO-LLODES, Félix BOREL, Fabrice LIBERATO, Frédéric MASSIP, Nicole GIRARD, Jacques MACHEFER, Jean-Pierre PETTAVINO, Claire ARAGONES, Etienne KLEIN, Patrick SINTES, Patrick COURTECUISSÉ, Jean Paul VILMER, Françoise MERLE, Alain GAILLARD, Serge GRYNKORN, Jean-Pierre GERAULT, Florence ANDRZEJEWSKI-RAYNAUD, Sylvie GREGOIRE, Delphine CRESP-PIROLA, Philippe BATOUX, Michel NOUVEAU, André ROUSSET,

Absent(s) excusé(s) représenté(s) par :

Patricia PHILIP représentée par Alain GAILLARD
Magalie BASSANELLI représentée par Serge GRYNKORN
Laurence CHABAUD-GEVA représentée par Serge GRYNKORN

Absent(s) excusé(s) ayant donné pouvoir :

Serge NARDIN a donné pouvoir à Jean-Pierre PETTAVINO

Absent(s) excusé(s) :

Gérard DAUDET, Yves BAYON-DE-NOYER, Amélie JEAN, Denis SERRE, Séverine MARIANI RENOUX, Richard KITAEFF, Pierre GONZALVEZ, Eulalie RUS.

Secrétaire de séance : Florence ANDRZEJEWSKI-RAYNAUD

Nombre de membres en exercice : 33
Présents : 24
Votants : 25

La séance est ouverte sous la Présidence de Monsieur Fabrice LIBERATO.
Madame Florence ANDRZEJEWSKI-RAYNAUD est désignée Secrétaire de séance.

QUESTION 0 : APPROBATION DU PV DU CONSEIL SYNDICAL DU 7 FEVRIER 2024

Le procès-verbal de la séance du 7 février 2024 est mis en délibéré.

**Le Comité syndical,
Délibère, et
Par 25 voix pour, 0 contre et 0 abstention**

- **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du 7 février 2024

QUESTION 1 : ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Rapporteur : Patrick SINTES

EXPOSE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant que M Patrick SINTES a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif,

Considérant que Monsieur Fabrice LIBERATO, Président, s'est retiré pour laisser la présidence à M Patrick SINTES pour le vote du compte administratif,

Les résultats du compte administratif 2023 et du compte de gestion 2023 ont été arrêtés. Ces documents retracent l'exécution budgétaire de l'exercice 2023.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charg. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	31 800,00	21 688,88	0,00	0,00	10 111,12
012	Charges de personnel, frais assimilés	77 700,00	74 291,68	0,00	0,00	3 408,32
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	62 000,00	368,73	0,00	0,00	61 631,27
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		171 500,00	96 348,29	0,00	0,00	75 151,71
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (1)	0,00	0,00			0,00
022	Dépenses imprévues	11 060,40				
Total des dépenses réelles de fonctionnement		182 560,40	96 348,29	0,00	0,00	86 211,11
023	Virement à la section d'investissement (2)	800,00				
042	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	46 519,45	46 779,36			40,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		46 519,45	46 779,36			40,00
TOTAL		228 879,85	143 127,65	0,00	0,00	86 251,11
Pour information D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1		13 0,00				

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	114 829,00	114 829,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	290,19	0,00	0,00	-290,19
Total des recettes de gestion courante		114 829,00	115 119,19	0,00	0,00	-290,19
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (1)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		114 829,00	115 119,19	0,00	0,00	-290,19
042	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	21 536,00	21 499,00			37,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		21 536,00	21 499,00			37,00
TOTAL		136 365,00	136 618,19	0,00	0,00	-253,19
Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		13 82 514,85				

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	80 626,85	33 060,00	0,00	47 566,85
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	1 500,00	0,00	0,00	1 500,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	82 126,85	33 060,00	0,00	49 066,85
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
	Total des dépenses financières	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opé. pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	82 126,85	33 060,00	0,00	49 066,85
040	Opérat* ordre transfert entre sections (1)	21 536,80	21 499,00		37,80
041	Opérations patrimoniales (1)	0,00	0,00		0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	21 536,80	21 499,00		37,80
	TOTAL	103 663,65	54 559,00	0,00	49 104,65
	Pour information	(2) 0,00			
	D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	0,00	4 567,36	0,00	-4 567,36
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (7)	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent* invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00	
	Total des recettes financières	0,00	4 567,36	0,00	-4 567,36
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	0,00	4 567,36	0,00	-4 567,36
021	Virement de la sect* de fonctionnement (1)	500,00			
040	Opérat* ordre transfert entre sections (1)	45 819,45	45 779,36		40,09
041	Opérations patrimoniales (1)	0,00	0,00		0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	46 319,45	45 779,36		540,09
	TOTAL	46 319,45	50 346,72	0,00	-4 027,27

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP-DB+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
	Pour information	(2) 57 344,20			
	R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1				

Considérant la synthèse des opérations réalisées en 2022, les résultats du compte administratif 2023 sont les suivants :

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent : 2022	Résultat de l'exercice 2023	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2023
INVESTISSEMENT	57 344.20	-4 212.28	53 131.92
FONCTIONNEMENT	92 514.05	-5 510.46	87 003.59

- Un excédent d'investissement de 53 131.92 €
- Un excédent de fonctionnement de 87 003.59 €

Le Comité syndical est invité à formuler ses observations.

Le Comité syndical,
Délibère, et
Par 24 voix pour, 0 contre et 0 abstention

- **DONNE** acte de la présentation faite du compte administratif 2023 du syndicat mixte en charge du SCoT,
- **VOTE ET ARRETE** les résultats définitifs du compte administratif 2023 tels qu'ils sont résumés ci-dessus.

QUESTION 2 : ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2023

Rapporteur : Fabrice LIBERATO

EXPOSE

Le rapporteur expose les résultats budgétaires de l'exercice 2023 dressés par le receveur :

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 084005

NOM DU POSTE COMPTABLE : SOC AVIGNON

ETABLISSEMENT : SM SCOT DE LA REGION DE CAVAIL

Résultats budgétaires de l'exercice

62700 - SM SCOT DE LA REGION DE CAVAIL

Exercice 2023

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	103 663,65	228 879,85	332 543,50
Titres de recette émis (b)	50 346,72	136 618,62	186 965,34
Réductions de titres (c)		0,43	0,43
Recettes nettes (d = b - c)	50 346,72	136 618,19	186 964,91
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	103 663,65	228 879,85	332 543,50
Mandats émis (f)	54 559,00	142 519,08	197 078,08
Annulations de mandats (g)		390,43	390,43
Depenses nettes (h = f - g)	54 559,00	142 128,65	196 687,65
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent			
(h - d) Déficit	4 212,28	5 510,46	9 722,74

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

62700 - SM SCOT DE LA REGION DE CAVAIL

Exercice 2023

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2022	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2023	RESULTAT DE L'EXERCICE 2023	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2023
I - Budget principal					
Investissement	57 344,29		-4 212,28		53 131,92
Fonctionnement	92 514,05		-5 512,46		87 001,59
TOTAL I	149 858,25		-9 722,74		140 135,51
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	149 858,25		-9 722,74		140 135,51

Après avoir entendu et validé le Compte Administratif de l'exercice 2023,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que toutes les recettes et dépenses sont justifiées et

- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées entre le 1er janvier et la 31 décembre 2023 ;
- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- considérant que la gestion est normale et que les résultats du compte de gestion de l'exercice 2023 sont concordants avec ceux du compte administratif de ce même exercice ;
- déclarant que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2023 par le receveur du syndicat, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Le Comité syndical est invité à formuler ses observations.

**Le Comité syndical,
Délibère, et
Par 25 voix pour, 0 contre et 0 abstention**

- **APPROUVE** le compte de gestion qui lui est soumis et qui a été dressé pour l'exercice 2023 par Monsieur Ludovic BIDEGARAY, Trésorier Principal SGC d'Avignon,
- **ADMET** les opérations de la gestion 2023 pour les sommes fixées par ledit compte,
- **CONSIDERE** que la gestion est normale et que les résultats du Compte de Gestion de l'exercice 2023 sont concordants avec ceux du Compte Administratif de ce même exercice.

QUESTION 3 : AFFECTATION DU RESULTAT 2023

Rapporteur : Fabrice LIBERATO

EXPOSE

Le Compte Administratif 2023 relève pour chaque section un excédent de 53 131.92 € pour l'Investissement et un excédent de 87 003.59 € pour le Fonctionnement.

L'excédent d'Investissement sera reporté en recette de la section d'Investissement du Budget 2024 au chapitre 001

L'excédent de Fonctionnement sera reporté en recette de la section de Fonctionnement du Budget 2024 au chapitre 002

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Le Comité syndical est invité à délibérer sur l'affectation du résultat 2023,

**Le Comité syndical,
Délibère, et
Par 25 voix pour, 0 contre et 0 abstention**

VOTE ET ARRETE l'affectation du résultat 2023 telle que ci-dessous,

- 87 003.59 euros au compte 002 recettes de fonctionnement reporté du budget 2024.
- 53 131.92 euros au compte 001 recettes de la section d'investissement du Budget 2024.

QUESTION 4 : ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2024

Rapporteur : Fabrice LIBERATO

EXPOSE

Le Budget Primitif 2024 est établi en tenant compte du Rapport d'Orientations Budgétaires qui s'est tenu le 7 février 2024 lors de la séance du Comité syndical à Fontaine de Vaucluse. Il s'équilibre en section de fonctionnement et en section d'Investissement.

DEPENSES INVESTISSEMENT	BP 2024
13912 Amts Subvention d'Équipement	7 750,00
13913 Subv Invest Département Transférées CRt	4 000,00
TOTAL CHAP. 040 - Ordre de transfert entre sections	11 750,00
202 Frais d'études	125 000,00
TOTAL CHAP. 20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	125 000,00
21838 Autre matériel informatique	2 500,00
2185 Matériel téléphonie	1 000,00
TOTAL CHAP. 21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	3 500,00
TOTAL INVESTISSEMENT	140 250,00
CHARGES DE FONCTIONNEMENT	
6042 Achat prestations de Service Hébergement	1 500,00
6064 Fournitures Administratives	2 000,00
6156 Maintenance	1 500,00
6161 Primes d'Assurances	2 500,00
6184 Versements à des organismes de formation	1 000,00
62268 Honoraires	2 500,00
6231 Annonces et insertions	2 000,00
6232 Fêtes et Cérémonies	1 000,00
6236 Catalogues et imprimés	2 000,00
6251 Voyages et déplacements	4 000,00
6234 Réceptions	3 000,00
6261 Frais d'affranchissement	500,00
6262 Frais de Télécommunication	2 000,00
6281 Concours Divers (Cotisations.....)	7 000,00
62878 Remboursement Autres organismes	1 500,00
6288 Autres services extérieurs	500,00
TOTAL CHAP. 011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	34 500,00
6336 Cotisation CDG CNFPT	1 200,00
64131 Rémunérations non titulaires	56 000,00
6451 Cotisations URSSAF	16 500,00
6453 Cotisations aux caisses de retraite	3 500,00
6454 Cotisations aux ASSEDICS	3 500,00
TOTAL CHAP. 012 - CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	80 700,00
CHAP 023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	39 762,35
65188 Redevances pour concessions, brevets...	2 000,00

65888 Autres	16 317,51
TOTAL CHAP. 65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	18 317,51
6811 Dotations aux amortissements	42 855,73
TOTAL CHAP. 042 - Ordre de transfert entre sections	42 855,73

RECETTES INVESTISSEMENT	BP 2024
001 Résultat d'investissement reporté	53 131,92
TOTAL CHAP. 001 - Résultat d'investissement reporté	53 131,92
CHAP 021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	39 762,35
2802 Frais études, élaborat°, modificat° docs	42 129,99
2805 Concessions et droits similaires	126,00
281838 Autre matériel informatique	372,00
28185 Matériel téléphonie	227,74
TOTAL CHAP. 040 - Ordre de transfert entre sections	42 855,73
10222 FCTVA	4 500,00
TOTAL CHAP. 10 - DOTATIONS	4 500,00
TOTAL INVESTISSEMENT	140 250,00

002 Résultat fonctionnement reporté	87 003,59
TOTAL CHAP. 002 - RESULTAT FONCTIONNEMENT REPORTE	87 003,59
777 Q-part des Subvent° d'invest trans au Rt	11 750,00
TOTAL CHAP. 042 - ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	11 750,00
747888 Participations autres organismes	117 382,00
TOTAL CHAP. 74 - DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	117 382,00

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Le Comité syndical est invité à formuler ses observations.

**Le Comité syndical,
Délibère, et
Par 25 voix pour, 0 contre et 0 abstention**

- **APPROUVE** les propositions d'inscriptions budgétaires telles que présentées sur la maquette M57, pour l'exercice 2024, et vote le Budget Primitif au chapitre.

QUESTION 5 : APPEL A COTISATIONS 2024

Rapporteur : Fabrice LIBERATO

EXPOSE

Le calcul des cotisations financières des structures membres du Syndicat est fonction du nombre de leurs habitants (recensement INSEE 2021). Le montant de la cotisation 2024 s'élève à 117 382.00 € (soit 1.30 €/hab) et correspond à la répartition suivante entre les membres du SCoT :

Membres du SCoT	Pop. INSEE 2021	Montant des cotisations 2024
CA Luberon Monts de Vaucluse	55 718	72 433.00 €
CC Pays des Sorgue et des Monts de Vaucluse	34 576	44 949.00 €
TOTAL	90 294	117 382.00 €

*Vu la délibération n°4 du 4 novembre 2005 adoptant les modalités de répartition financière des participations financières du syndicat ;
Vu l'arrêté préfectoral du 26 septembre 2017 portant sur la modification des statuts du syndicat mixte,*

Considérant le Budget Primitif 2024 du Syndicat mixte du SCoT ;

Le Comité syndical est invité à délibérer sur les montants des cotisations au SCoT,

**Le Comité syndical,
Délibère, et
Par 25 voix pour, 0 contre et 0 abstention**

- **APPROUVE** les montants des cotisations au syndicat mixte du bassin de vie de Cavaillon - Coustellet – l'Isle sur la Sorgue pour l'exercice 2024, tels que définis ci-dessus.
- **PRECISE** que les recettes de ces participations sont imputées au compte 747888 du budget primitif 2024.

QUESTION 6 : ADHESION A L'AGENCE D'URBANISME RHÔNE AVIGNON VAUCLUSE

Rapporteur : Fabrice LIBERATO

EXPOSE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu l'article L.132-6 du Code de l'urbanisme

Vu les statuts en vigueur du Syndicat mixte en charge du SCOT du bassin de vie de Cavaillon, Coustellet, l'Isle sur la Sorgue,

L'Agence d'Urbanisme Rhône Avignon Vaucluse (AURAV), association Loi 1901 créée en 2004 à l'initiative de l'Etat, du Département de Vaucluse, des chambres consulaires, du Syndicat mixte du SCOT du Bassin de vie d'Avignon et de plusieurs établissements publics de coopération intercommunale, fait partie de la Fédération Nationale des Agences d'urbanisme.

L'AURAV a plusieurs missions dont la première est d'accompagner les collectivités dans leurs stratégies territoriales, leurs politiques d'urbanisme et d'aménagement.

Elle a également une mission d'observation territoriale qui relève de sa connaissance des territoires et des modes de vie des habitants.

L'AURAV est un espace de dialogue, de réflexions et d'échanges entre les acteurs du territoire ainsi qu'un centre de ressources et de mutualisation des savoirs, des données et des études. Elle peut intervenir dans les domaines de l'habitat, de l'économie, des déplacements, de l'urbanisme et de l'aménagement, de l'environnement, de l'énergie et de la coopération territoriale.

Afin de mener à bien ses missions, l'AURAV élabore chaque année un programme partenarial d'activités intégrant des missions intéressant directement ou indirectement ses membres.

Pour ces raisons, et pour profiter de son expertise et participer aux travaux partenariaux, le Syndicat mixte du SCOT propose d'adhérer à l'AURAV.

Le montant de la cotisation est de 5 000 € TTC/an

Le Comité syndical est invité à formuler ses observations.

**Le Comité syndical,
Délibère, et
Par 25 voix pour, 0 contre et 0 abstention**

- **APPROUVE** l'adhésion du Syndicat mixte du SCOT du bassin de vie Cavaillon, Coustellet, Isle sur la Sorgue à l'AURAV pour un montant de 5000 € annuel,
- **DIT** que la cotisation sera inscrite au Budget 2024 et suivants,
- **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document et acte se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

QUESTION 7 : DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU SCOT A L'AGENCE D'URBANISME RHÔNE AVIGNON VAUCLUSE

Rapporteur : Fabrice LIBERATO

EXPOSE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu l'article L.132-6 du Code de l'urbanisme

Vu les statuts en vigueur du Syndicat mixte en charge du SCOT du bassin de vie de Cavaillon, Coustellet, l'Isle sur la Sorgue,

Le Syndicat mixte du SCOT du bassin de vie Cavaillon, Coustellet, Isle sur la Sorgue a décidé d'adhérer à l'Agence d'Urbanisme Rhône Avignon Vaucluse.

Pour ce faire, il convient de désigner ses représentants (1 titulaire et 1 suppléant) qui siègeront au Conseil d'administration et à l'Assemblée générale de l'AURAV.

Il est proposé de désigner les élus suivants :

- Titulaire : Fabrice LIBERATO
- Suppléante : Françoise MERLE

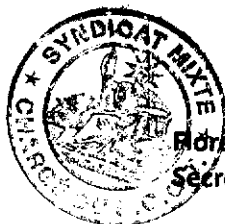
Conformément à l'article L2121-21 du CGCT, il est demandé au conseil syndical de ne pas procéder au scrutin secret pour ces nominations.

**Le Comité syndical,
Délibère, et
Par 25 voix pour, 0 contre et 0 abstention**

- **DESIGNE** les élus suivants au Conseil d'administration et à l'Assemblée générale de l'AURAV :
 - Titulaire : Fabrice LIBERATO
 - Suppléante : Françoise MERLE

Pour extrait conforme,
Cavaillon, le 14 mars 2024

Fabrice LIBERATO
Président du Syndicat Mixte



Florence ANDRZEJEWSKI-RAYNAUD
Secrétaire de Séance